

Salle) a manifesté son désir de prendre la parole; par conséquent, j'estime que vers 11 h 15 ou 11 h 20, on pourrait procéder au scrutin.

**M. l'Orateur:** La suggestion faite par l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) est à l'effet que la Chambre s'entende pour fixer une heure définitive.

[Traduction]

Le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a fait remarquer très judicieusement qu'on avait semblé convenir que la Chambre prolongerait la présente séance de 10 heures à 11 heures. Or, nous avons maintenant dépassé cette heure.

[Français]

En d'autres mots, la suggestion de l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre est à l'effet que la Chambre s'entende maintenant pour déterminer l'heure exacte à laquelle la mise aux voix aurait lieu.

Y a-t-il entente pour que la Chambre poursuive ses travaux jusqu'à 11 h 20?

**Des voix:** D'accord.

[Traduction]

**M. Bell:** Monsieur l'Orateur, nous sommes d'accord. Mais j'aimerais poser comme condition préalable à notre accord—en espérant, Votre Honneur, qu'elle ne vous causera pas d'ennui—que si on doit voter pour une raison quelconque, le vote soit remis à demain.

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) suggère que, s'il y avait un vote, il ait lieu demain, ou en une autre circonstance que cette nuit.

[Traduction]

Y consent-on?

**Des voix:** D'accord.

[Français]

**M. Fortin:** D'accord.

**M. l'Orateur:** L'honorable député de Lotbinière et tous les autres honorables députés sont d'accord pour qu'à 11 h 20, le débat soit interrompu par la présidence pour mettre la question aux voix et que si, par hasard, il y avait vote, ce vote soit différé.

Pour le moment, nous aurons le plaisir d'entendre l'honorable député de Joliette.

**M. Roch La Salle (Joliette):** Monsieur le président, j'aimerais, au début de mes remarques, rappeler aux honorables leaders parlementaires de chaque parti que lorsqu'il est question d'entente entre les partis sur une limite de temps, j'aimerais qu'on convoque les indépendants et qu'on les en avise.

L'honorable député de Saint-Michel (M<sup>lle</sup> Bégin), je pense, me fait remarquer que cela sert, un parti, mais on oublie que j'ai tout de même été mandaté par les électeurs d'une circonscription, et ce, d'une façon très précise et très claire. Compte tenu de ce mandat, j'ai bien l'intention de profiter de mes privilèges pour signaler que les ententes sont toujours conclues entre les partis, à mon insu.

Je voudrais, monsieur le président, faire remarquer que je ne peux personnellement pas accepter qu'on ajourne les travaux à 11 h 20 ou à 11 h 21; de toute façon, j'ai quelques mots à dire, et d'autres députés ont peut-être

### Sécurité de la vieillesse

aussi quelque chose à dire, mais je rappelle aux responsables des partis que lorsqu'il s'agira de s'entendre sur une limite de temps, il ne faudra pas oublier de communiquer avec celui qui a présentement la parole, parce que, tout de même, 18,000 électeurs lui ont demandé de venir exprimer leurs sentiments.

Monsieur le président . . .

[Traduction]

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je pense qu'il faut rappeler au député qu'il y a deux députés indépendants dans cette Chambre.

**M. l'Orateur:** On m'a assuré que le député parlait au nom des deux députés indépendants.

• (2310)

[Français]

**M. La Salle:** Monsieur le président, je voudrais à mon tour faire remarquer à l'honorable député que j'ai bien dit: les indépendants.

Je tiens à dire que je n'ai pas de difficulté à avoir les informations nécessaires de mon collègue.

J'aimerais profiter de ce débat qui, selon certains, dépasse certaines limites, mais qui, à mes yeux, est un des plus sérieux et des plus importants. Contrairement à ceux qui ont blâmé les députés du Parti Crédit Social du Canada de faire perdre le temps de la Chambre, j'aimerais les féliciter de livrer cette bataille aujourd'hui à la Chambre et de sensibiliser plus que jamais les députés à l'importance de la retraite à 60 ans.

Monsieur le président, bien qu'on puisse supposer qu'à l'extérieur des partis il y a très peu d'avantages, j'ai l'avantage de pouvoir n'exprimer en toute objectivité, et je peux me permettre de féliciter mes amis de la droite, pendant que d'autres se limiteront à les critiquer, parce que ce soir, ils le méritent. Ils soulèvent une question importante. Ils ont décidé de sensibiliser le ministre et les membres du gouvernement à l'importance de la sécurité de la vieillesse à 60 ans.

D'ailleurs, nous savons parfaitement bien que la grande majorité des députés seraient favorables à l'établissement de la sécurité de la vieillesse à 60 ans, mais en tenant compte de certaines lignes de partis, et Dieu sait si je connais cela, monsieur le président. Il ne faut pas aller plus loin que cela, bien qu'en principe, ce soit très valable et justifié.

Donc, je voudrais aussi féliciter le député de Timiskaming (M. Peters) qui a reconnu . . .

**M. Jacques Olivier (Longueuil):** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement.

**M. l'Orateur:** A l'ordre. Je regrette de devoir interrompre l'honorable député de Joliette, mais je crois que l'honorable député de Longueuil invoque le Règlement.

**M. Olivier:** Monsieur l'Orateur, le député de Joliette signale que les députés qui sont membres d'un parti se font tordre le bras pour ne rien dire, ou pour mal représenter leurs commettants. Je voudrais appeler l'attention du député de Joliette sur le fait que même si on est membre d'un parti, on est capable de parler et qu'on n'a pas besoin de claquer les portes pour s'exprimer.

**M. La Salle:** Monsieur le président, j'ai écouté la remarque du député de Longueuil, et lorsqu'il vient me dire qu'à